

L'agriculture et la politique d'indépendance de la Suisse

Autor(en): **Barillier, Gabriel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **33 (1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-137469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'agriculture et la politique d'indépendance de la Suisse

(UN NOUVEAU PLAN WAHLEN SERAIT-IL POSSIBLE EN 1975 ?)

Gabriel Barillier ¹

Licencié es science politique,
Brugg

La politique étrangère de la Confédération, telle qu'elle est définie par le Conseil fédéral est un édifice qui repose sur trois piliers : la neutralité, la solidarité et l'universalité. Pour que l'édifice soit solide et équilibré, il faut que les trois piliers reposent sur un socle stable, profondément enraciné dans le sol. En d'autres termes, cela signifie que la neutralité, la solidarité et l'universalité n'ont de chance de se réaliser que si elles reposent sur la notion d'*indépendance*, laquelle n'est crédible que si elle trouve ses racines dans la volonté clairement exprimée du peuple et des autorités du pays.

Dans le concept d'indépendance s'insinue l'idée de la *souveraineté*, c'est-à-dire, pour un Etat, la liberté de se mouvoir comme bon lui semble, tant à l'intérieur des frontières nationales que dans le concert des nations. Or, pour les superpuissances comme pour les petits Etats, la souveraineté n'existe plus. Les Etats contemporains sont en effet trop grands pour régler à satisfaction les problèmes et les besoins des plus petites parmi leurs communautés et ils sont trop petits pour être en mesure d'imposer leurs désirs et leur volonté aux autres Etats composant la société internationale.

De plus, nous vivons à une époque de contrastes en matière de politique internationale, partant de politique de sécurité, puisque les Etats sont obligés de renforcer leur collaboration économique, scientifique et technique et que, d'autre part, de fortes tensions idéologiques, politiques, économiques et sociales subsistent et se développent au gré de l'évolution de l'histoire mondiale. Ainsi, les Etats sont condamnés à vivre dans un cadre de relations étroites d'interdépendance sans pourtant que cette situation soit cristallisée en un ordre international où la paix et la sécurité seraient des constances immuables.

Aux dangers que constituent le choc des impérialismes et les tensions dues aux rivalités entre Etats sont venus s'ajouter, depuis la fin de la dernière guerre mondiale, les conflits nés de la décolonisation et, depuis peu, les tiraillements entre pays producteurs de matières premières et d'énergie et les pays consommateurs. A l'instabilité classique des relations internationales s'ajoute maintenant l'insécurité dans les relations économiques et particulièrement au niveau de l'approvisionnement des Etats industrialisés en matières premières.

¹ L'article n'engage que son auteur.

Le rôle fondamental de l'agriculture s'inscrit tout naturellement dans le cadre de la politique visant à rendre crédible notre volonté d'indépendance (lire notre volonté de pouvoir, dans la mesure du possible, rester juges de notre destinée) tant face au risque de conflit classique qu'à l'égard des distorsions qui peuvent naître dans le domaine de la répartition, entre Etats, des matières premières, et notamment des produits alimentaires.

Les pénuries naturelles ou organisées (spéculation) représentent un danger auquel il n'est pas possible de faire face si l'agriculture n'est pas capable de nourrir la plus grande partie de la population.

Dans son rapport « sur la politique de sécurité de la Suisse » du 27 juin 1973, le Conseil fédéral énumère les moyens qui doivent être mis en œuvre pour assurer, autant que faire se peut, la sécurité du pays. Au nombre des mesures qui servent à préparer le pays pour le temps de crise, deux groupes de préparatifs économiques retiennent l'attention : il s'agit de la mise en sécurité à temps des *réserves nécessaires* pour les périodes de tension et les mesures propres à *augmenter la production agricole du pays*.

Le chef du Département militaire fédéral a, à ce sujet, récemment rappelé la nécessité, au sens d'une politique planifiée des réserves, de maintenir constamment, *par temps calme aussi*, une agriculture de grand rendement qui serait capable, dans un temps relativement bref, de passer de la production normale à l'extension des cultures.

La philosophie générale du gouvernement concernant le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans la politique d'indépendance du pays est exprimée, à la page 27, point 552.2 du rapport mentionné ci-dessus, de la manière suivante :

« La production indigène ne satisfait qu'un peu plus de la moitié environ de nos besoins de denrées alimentaires en temps normal. Aussi faut-il amasser des réserves suffisantes et arriver à développer les productions pour suppléer aux importations qui peuvent faire défaut s'il est nécessaire de protéger notre neutralité et de défendre notre territoire. L'accroissement de la production exige le maintien d'une agriculture à la hauteur de sa tâche. Il importe d'assurer la remise en vigueur relativement rapide de mesures visant à assurer l'extension des cultures. »

Pour un Etat comme la Suisse dont l'économie dépend du commerce extérieur et pour lequel tout doit être mis en œuvre afin de maintenir la capacité de concurrence, les exigences de la politique d'indépendance sont quelque peu contradictoires, surtout en matière d'alimentation et d'agriculture. En période de paix, beaucoup d'entre nous répugnent à jouer franchement la carte de l'agriculture indigène de peur d'entraver exagérément le développement de l'économie générale et en particulier des exportations. Ainsi, l'habitude a été rapidement prise après la guerre de promouvoir les exportations de produits industriels en ouvrant, en contrepartie, les frontières à l'importation de produits alimentaires à bas prix. Cette politique résulte certes des nécessités de l'échange international et des exigences de la division internationale du travail. Elle tient compte aussi du fait que l'agriculture indigène ne peut, pour un certain nombre de produits de base, assurer en totalité l'approvisionnement de la

population suisse. Il est à craindre cependant que, sans un filet de protection, l'activité nourricière aurait pratiquement disparu à ce jour d'une grande partie de nos régions.

Cette tendance à la facilité est actuellement en passe de prendre fin en raison de l'apparition cyclique de pénuries sur les marchés des principaux produits alimentaires de base et énergétiques. Dans le secteur alimentaire, plus aucun spécialiste, ni même la FAO, n'ose prédire que l'on va revenir « au bon vieux temps » de la surproduction anarchique et de l'effondrement des prix. De même que dans le domaine de l'énergie le réalisme oblige les analystes à compter avec un « trend » de longue durée dans le sens d'une hausse du prix des matières alimentaires de base. L'espoir d'une stabilisation des marchés, par secteur, reste dans le domaine du possible, mais la conjoncture économique et politique entre pays développés et pays en voie de développement, la redistribution des cartes à l'échelle planétaire doivent suggérer la prudence. Les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont soumis à des facteurs autonomes (croissance de la population, facteur climatique) qui rendent problématique la prévision à moyen et long terme.

POLITIQUE D'INDÉPENDANCE ET POLITIQUE AGRICOLE OU COMMENT ÉVITER LA LOI DU MOINDRE EFFORT

Il serait injuste de qualifier d'imprévoyante la politique suivie par les autorités en matière d'alimentation et d'agriculture. Certes, jusque dans les années 40, les mesures prises par les pouvoirs publics, sous l'impulsion de l'Union suisse des paysans, en faveur de l'agriculture ne reposaient sur aucune base légale permanente. Les enseignements tirés de l'expérience vécue durant les deux guerres mondiales et les discussions qui suivirent aboutirent à la *Loi sur l'agriculture*, acceptée en 1951 par le peuple et les cantons. Ainsi fut réalisé le désir des agriculteurs de voir réunis en un seul cadre les normes et principes susceptibles d'assurer à l'agriculture la place qui lui revient dans la communauté nationale. Se fondant sur les articles économiques de la Constitution fédérale (art. 31 bis, alinéa 3, lettres b et c) la loi doit assurer le maintien d'une forte population paysanne et d'une agriculture productive de manière à garantir l'approvisionnement aussi complet que possible du pays en denrées alimentaires. On ne peut naturellement pas songer à atteindre le second but, qu'à condition d'avoir atteint le premier. Les raisons qui, à l'époque, poussèrent le peuple suisse à accorder des garanties aux agriculteurs sont multiples. Les trois principales sont les suivantes :

1. *Manifestation de reconnaissance* à l'endroit des agriculteurs qui ont permis à la population de manger à sa faim pendant les deux périodes de guerre, sans que les prix des denrées n'augmentent d'une manière intempestive.
2. *Volonté politique et historique* de ne pas vider le principe de neutralité de son contenu en abandonnant l'un de ses piliers, l'approvisionnement du pays en cas de conflit.
3. *Volonté politique* de la part des gouvernants de s'assurer l'appui d'une partie de la population qu'ils savent attachée au principe démocratique de gouvernement, à la fidélité au pays, cela en raison du contact journalier avec le sol et aussi en raison du fait que la majeure partie des agriculteurs possède un domaine.

A la suite de la décision du peuple et des cantons, la préoccupation constante des organisations agricoles, et notamment de l'Union suisse des paysans, a été d'une part de veiller à la stricte application de la loi par les autorités et les partenaires sociaux et, d'autre part, de patronner les réalisations pratiques découlant de la loi et de l'ordonnance.

Ainsi, il existe un cadre normatif favorisant l'auto-approvisionnement du pays en période de paix. Appliqué sans résistance, conformément aux textes et mécanismes en vigueur, il devrait assurer rapidement la mise sur pied d'un approvisionnement suffisant en période de guerre lorsque les frontières sont fermées. L'économie dite « de guerre » fait partie du plan de défense nationale globale auquel travaillent plusieurs organes permanents sous l'égide du Conseil fédéral. On se préoccupe en particulier de planifier et d'organiser l'approvisionnement du pays en tirant le maximum des activités nourricières indigènes. Le précédent que constitue le « Plan Wahlen » des années 1939-1945 permet de juger approximativement des besoins et des possibilités en la matière. Un organe permanent groupant les autorités, les partenaires sociaux (dont l'agriculture), des universitaires, prépare des plans, les modifie au gré de l'évolution des données (population, habitudes alimentaires, types de crise, etc...) et simule même des situations afin de tester les mécanismes élaborés.

Théoriquement, il semble donc que tout fonctionne au mieux dans le meilleur des mondes possibles. Rassurées par les bons résultats de l'expérience Wahlen, les « générations du souvenir » ne réservent plus aux questions agricoles et aux problèmes alimentaires la majeure partie de leur coefficient de réflexion, si ce n'est de hocher négativement la tête à chaque hausse du prix du lait et de la viande. Quant aux moins de 30 ans, seule une hausse drastique de leur budget alimentaire ou la pénurie de produits élaborés pourraient les inviter à se pencher sur ces questions épineuses.

Et pourtant le proverbe rappelle « qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire ». C'eût été une erreur que de considérer résolu le problème en 1951. Beaucoup de nos concitoyens (seuls les hommes ont voté et beaucoup rejetèrent la loi sur l'agriculture) crurent pouvoir mettre définitivement leur conscience en ordre en accordant un statut permanent aux agriculteurs. Or, si une norme se veut être la résultante d'un consensus général lorsqu'elle est acceptée par une majorité, cela ne signifie nullement qu'elle ne puisse, dès sa mise en application, être contestée, tournée et parfois même détestée autant par ses « bénéficiaires » que par ses « victimes ».

A côté des sentiments et des intérêts se meuvent les faits et leur évolution. Il est certain que sans l'adoption des articles économiques, de la loi sur l'agriculture et de l'ordonnance d'application, la population agricole serait encore moins nombreuse aujourd'hui et le taux d'auto-approvisionnement plus bas. Les tableaux ci-dessous donnent quelques renseignements à ce sujet.

Les chiffres démontrent que la population suisse s'est urbanisée conformément à l'évolution des sociétés industrielles et post-industrielles, que la population agricole a tout de même fondu comme neige au soleil (en particulier dans les zones des Alpes et du Jura) mais que le taux d'approvisionnement du pays ne s'est pas foncièrement modifié. Or, comme la population totale a fortement augmenté et que les terres disponibles pour la culture ont diminué, le résultat obtenu, bien qu'insuffisant, signifie

Population suisse et part afférente à l'agriculture

Population totale				Population agricole (personnes actives et membres de la famille)							
				Chiffres absolus			En % de la population totale				
1940	1950	1960	1970	1940	1950	1960	1970	1940	1950	1960	1970
4 265 700	4 714 992	5 429 061	6 269 783	866 788	767 891	620 700	422 547	20,32	16,29	11,43	6,74

Population résidant entre les villes et les campagnes

Années (1 ^{er} déc.)	Ménages	Population résidente	Habitants par km ²		Population résidant dans des communes de				
			en tout	de sol productif	moins de 10 000 habitants (campagne)			plus de 10 000 hab. (villes)	
					chiffres absolus			en %	
					moins de 10 000 habitants (campagne)	plus de 10 000 habitants (villes)	moins de 10 000 hab. (campagne)	plus de 10 000 hab. (villes)	
1900	728 920	3 315 443	80	103	2 587 058	728 385	78,0	22,0	
1910	829 009	3 753 293	91	117	2 784 337	968 956	74,2	25,8	
1920	886 874	3 880 320	94	121	2 808 766	1 071 554	72,4	27,6	
1930	1 002 915	4 066 400	98	127	2 828 624	1 237 776	69,6	30,4	
1941	1 147 026	4 265 703	103	133	2 863 368	1 402 335	67,1	32,9	
1950	1 312 204	4 714 992	114	147	2 994 935	1 720 057	63,5	36,5	
1960	1 594 011	5 429 061	131	172	3 149 301	2 279 760	58,0	42,0	
1970	2 062 438	6 269 783	152	199	2 656 016	3 613 767	42,4	57,6	

Production indigène en pour cent de la consommation (degré d'auto-approvisionnement en %)

Années	Céréales (farine)	Pommes de terre	Sucre	Légumes	Fruits	Viande	Œufs	Lait	Fromage	Beurre	Graisses, huiles végétales	Graisses d'abat- tage
1940	30 *	95	10	85	—	99	63	100	142	87	—	—
1945	57	100	43	99	—	99	100	100	103	97	—	—
1950	39	107	8	85	—	88	72	100	130	67	—	—
1955	60	33	16	76	—	88	68	100	142	82	—	—
1960	51	112	14	59	92	86	51	99	151	83	6	101
1965	51	105	16	46	73	82	53	99	143	84	7	106
1970	51	121	18	44	86	84	54	99	142	65	9	129
1973	59	106	20	43	80	83	55	98	145	67	11	152

Source : Secrétariat des paysans suisses, Brugg. 1896 = 20%, * 1944 = 78%

que la productivité a augmenté substantiellement dans le secteur agricole. En d'autres termes, on a produit plus et de meilleure qualité avec moins de terre et de bras. *Néanmoins, cela ne signifie pas que les agriculteurs se sont enrichis.*

En effet, l'un des principes de base figurant dans la loi sur l'agriculture, à côté de la garantie de l'approvisionnement en fonction des possibilités du marché, assure aux agriculteurs un *revenu suffisant* par le truchement de prix couvrant les *frais de production*. La notion de « revenu suffisant » étant assez vague, la nécessité se fit sentir de choisir un élément de comparaison, à savoir le salaire horaire (maintenant mensuel) des ouvriers qualifiés travaillant dans les localités de moins de 10 000 habitants. Les statistiques sont fournies par la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (CNA). Viennent s'ajouter au « salaire paritaire » ainsi défini, la rémunération du capital propre et un maigre supplément pour le chef de l'exploitation en sa qualité d'entrepreneur.

Or, depuis la mise en application de la loi sur l'agriculture, la « rétribution équitable » n'a jamais été atteinte pour les exploitations de la plaine. Quant à celles de la montagne, elles enregistrent un manque à gagner se chiffrant quotidiennement, non pas en centimes et en francs, mais en dizaines de francs.

La politique des prix étant insuffisante pour garantir aux agriculteurs l'obtention de la rétribution équitable, l'Etat a rapidement pris l'habitude de tenter de combler le manque à gagner en accordant toute une série d'aides directes à la production, sous forme de primes de cultures, de contributions à la détention d'animaux, etc... Cette politique de soutien direct du revenu paysan (particulièrement dans les zones de montagne) vise aussi un autre objectif, à savoir *l'orientation des productions*. Bien que le secteur agricole soit déjà, dans notre pays, l'un des plus réglementés, il s'avère néanmoins quasiment impossible d'adapter régulièrement et à long terme certaines productions aux possibilités du marché. Répugnant à adopter des mesures contraignantes (planification autoritaire, contingentements de production, etc...) l'Etat utilise le système des contributions directes pour orienter l'activité des agriculteurs, au gré des possibilités d'absorption du marché vers telle ou telle production. Le problème est tout particulièrement épineux pour la production animale (lait, viande) où le plus petit excédent de l'offre sur la demande risque d'aboutir à des déséquilibres dangereux et onéreux. La situation actuelle sur le marché de la viande et de la poudre de lait prouve à l'envi qu'il est malaisé, dans une économie de marché, d'adapter continuellement l'offre de produits agricoles à la demande.

L'atomisation de l'offre (plus de 100 000 producteurs), l'existence des cycles de production, les caprices du climat, la politique d'importation sont autant de facteurs qui rendent difficile la manipulation des mécanismes de fixation des prix pour des produits dont la demande est relativement inélastique, en fonction tant du prix que du revenu.

A ces caractéristiques viennent encore s'ajouter d'autres facteurs relativement nouveaux qui ont trait à l'évolution des *habitudes alimentaires* de la population. L'amélioration du revenu et le style de vie actuelle ont contribué à modifier les goûts des consommateurs dans le sens d'une diversification des sources de nourriture

(agrumes, produits « exotiques », viande, poisson, etc...) et de la recherche de *plats précuisinés*.

C'est ainsi que s'est créé, puis développé un secteur de la transformation et de la distribution des produits alimentaires dont l'importance a suggéré à certains observateurs de la vie économique le qualificatif de « complexe agro-alimentaire ». Or, force est de constater que cette immense « usine » et les géants de la distribution, échappent au contrôle des producteurs (tant suisses qu'étrangers !); la conséquence en est que la *valeur ajoutée* ne tombe pas dans leurs poches, mais bien dans celles des grandes coopératives, sociétés nationales et multinationales du secteur agro-alimentaire.

Ce phénomène présente quelques exceptions, notamment le secteur laitier dans lequel les producteurs réussissent encore à garder certaines prérogatives, sans toutefois que cet avantage légitime ne leur soit reconnu *ad aeternum*.

La question de savoir si les producteurs ont perdu à jamais la bataille de l'alimentation ne saurait nous retenir dans le cadre de cet article, mais la réponse négative ou positive qu'il faudra bien donner dans un avenir assez proche aura une signification aussi profonde qu'ont eu les récents développements sur le marché d'autres produits de base (pétrole, blé, sucre...).

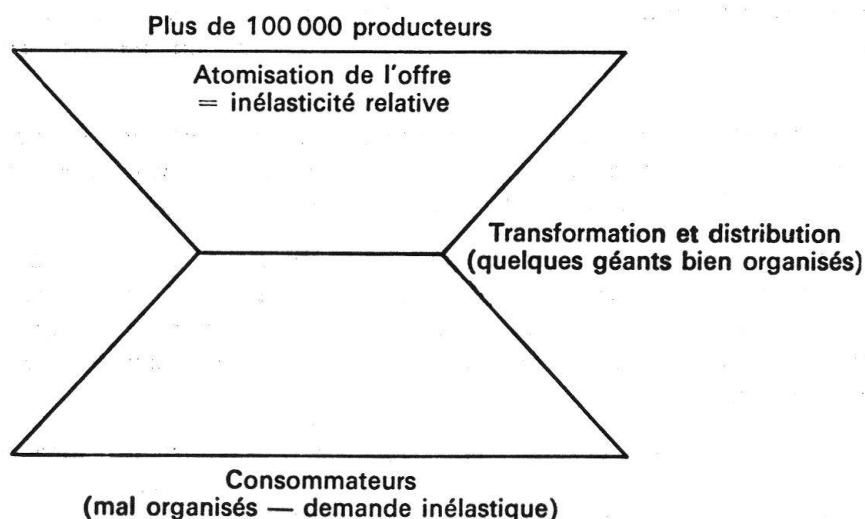
Cette digression n'avait de prétention que de démontrer la chose suivante : si les producteurs parviennent à encaisser, en plus du prix de vente de leur production brute, la valeur ajoutée à ces mêmes produits, la rémunération de leur travail sera suffisante. La question du revenu en agriculture perdrait dès lors son caractère lancinant. En outre, un meilleur revenu aurait pour première conséquence d'agir comme un puissant stimulant à la sauvegarde de la profession. Cela n'est pas sans signification dans le cadre de la politique d'indépendance.

IL NE SUFFIT PAS DE PRODUIRE, MAIS IL FAUT ENCORE MAINTENIR DES POTENTIALITÉS DE PRODUCTION

La détérioration des termes de l'échange entre produits agricoles d'un côté, produits industriels et services de l'autre, oblige les agriculteurs à produire davantage pour éviter une baisse de leur pouvoir d'achat. (En biens de consommation, mais aussi en biens d'équipement et facteurs de production.) A cette loi générale s'ajoute encore une politique sectorielle d'importation libérale ayant des effets-substitutions assez marqués. (Consommation de bananes bon marché en lieu et place de pommes indigènes.) Pris entre l'enclume des prix de vente de leurs produits (lesquels sont des prix politiques fixés, pour la plupart d'entre eux, par les autorités) et le marteau du prix des terres, de celui des agents de production, l'agriculteur n'a pas d'autre échappatoire pour sauver sa recette que d'augmenter le volume de sa production, ou si les conditions naturelles et les exigences du marché le permettent, de la diversifier. En termes économiques, cela signifie que la productivité marginale du capital et du travail dans l'agriculture a subi une hausse en valeur absolue mais que, au contraire, la rémunération de ces deux facteurs a baissé puisque le gain de productivité ainsi réalisé est

transféré dans le secteur de la transformation et de la distribution, lequel, nous l'avons vu, échappe au contrôle des producteurs.

Or, seules les exploitations de plaine fortement diversifiées et mécanisées, bénéficiant de bonnes conditions naturelles (relief, terres riches) peuvent encore se permettre d'accepter les règles d'un jeu qui leur sont imposées par la structure du marché alimentaire. Le schéma ci-dessous permet de mieux saisir la situation :



L'aboutissement de cette situation est que les agriculteurs œuvrant dans les régions au relief difficile (vallées de montagne, Jura, collines) sont contraints de « déposer leurs outils », incapables qu'ils sont de se serrer la ceinture d'un cran supplémentaire. Ainsi, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de sol cultivable et d'étendues d'herbages ont été laissés peu à peu à l'abandon dans maintes parties du pays. Les règles de l'économie du marché imposées aux terriens ont abouti au résultat suivant : chaque année, il s'importe des quantités de fourrages équivalentes à environ 300 000 hectares d'herbages. En d'autres termes, de par le monde, 300 000 hectares de terres sont utilisés pour nourrir des animaux suisses alors que des régions herbagères entières du pays sont laissées en friche.

Ce qui se passe est donc en contradiction avec la politique d'indépendance, avec les principes du maintien de la population paysanne et de l'auto-alimentation suffisant du pays dans l'éventualité de tensions internationales et de crises alimentaires mondiales. En pratiquant cette politique à courte vue (approvisionnement à bon marché sur les marchés étrangers), le maintien de potentialités de production est rendu problématique pour l'avenir ; viennent s'ajouter encore des phénomènes tels que l'exode rural, le vieillissement puis la disparition des communautés rurales des vallées alpêtres.

Face à ce développement on comprend aisément toute l'importance qu'il faut attacher aux questions ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'aide au développement équilibré des régions de montagne. Il s'agit de trouver les voies et les moyens

d'assurer aux agriculteurs l'utilisation de terrains suffisants et de veiller à ce qu'ils puissent compter sur des conditions de vie leur permettant de continuer à cultiver tout le terrain disponible, où qu'il se trouve.

L'idée d'accorder des aides compensatoires directes aux paysans de montagne, dans un premier temps, puis si le besoin s'en fait sentir, aux autres producteurs, est étudiée depuis quelques années. Il serait ainsi reconnu que la politique des prix est impropre à assurer la « rétribution équitable » et qu'un appoint direct au revenu est la seule manière susceptible d'assurer la parité. Il s'agit d'un *choix politique* qui n'a pas encore été débattu publiquement.

En tout état de cause, il apparaît déjà clairement que les intéressés comprendraient mal de devenir les « bénéficiaires » d'un salaire confédéral alors que leur principal souhait est de recevoir le juste salaire de leur travail. Les consommateurs devraient payer les produits agricoles indigènes (et aussi étrangers) à un prix rémunérateur. Le débat reste ouvert.

1939-1975, COMPARAISON N'EST PAS RAISON

Un nouveau Plan Wahlen serait actuellement possible à condition que les responsables de la planification tiennent compte des données suivantes :

1. La population a augmenté
2. La structure de la population est différente (urbanisation)
3. Le mode de vie a changé (habitudes alimentaires en particulier)
4. La plupart des biens alimentaires sont transformés et distribués par quelques entreprises géantes (disparition de nombreux points de vente et concentration en « supermarchés »).
5. Utilisation d'une importante quantité d'énergie dans la chaîne alimentaire.

La liste n'est pas exhaustive, mais elle montre quelles difficultés auraient à vaincre les responsables si, d'aventure, la situation internationale nous obligeait à prendre des mesures draconiennes dans le domaine de l'alimentation. Serait-il possible, pour ne prendre que quelques exemples, d'assurer la distribution du lait sous la forme actuelle de la « brique » ? La consommation de la pomme de terre pourrait-elle toujours se faire sous la forme de « chips » ou de purée en poudre ? Comment s'approvisionner dans les grands centres d'achats lorsque l'essence fait défaut ?

Les populations des pays nantis ont pris des habitudes alimentaires somptuaires, onéreuses et néfastes pour la santé. Il serait bon, dès maintenant, d'en revenir à une certaine frugalité qui aurait le mérite de joindre l'utile à l'agréable.

Du côté des consommateurs et des producteurs (leurs intérêts concordent plus souvent qu'on ne le dit) des voix toujours plus nombreuses s'élèvent pour dénoncer le gaspillage éhonté des calories-nourritures et des calories-énergies (emballages - préparation - consommation). Cette prise de conscience ne peut être que bénéfique pour le temps présent et pour l'avenir.

Le slogan « mangeons sainement et mangeons suisse » pourrait dès lors être interprété de la manière suivante :

- donner la priorité, quelle que soit la situation sur les marchés mondiaux, aux produits indigènes élaborés à partir d'agents de production indigènes (halte à l'importation de farine de poisson à partir de régions souffrant de malnutrition !) ;
- consommer les produits sous la forme la moins élaborée possible ;
- exiger la qualité, mais accepter de payer un prix rémunérateur ;
- n'importer que les quantités nécessaires et refuser d'acheter à bas prix des produits exotiques bradés par les multinationales sur le dos des producteurs étrangers.

Au plan mondial, les échanges des produits agricoles suivraient, dès lors, le principe élémentaire de la *garantie de l'approvisionnement de chaque pays* selon les possibilités de la production indigène d'abord. Il n'est pas souhaitable de se priver de bananes, d'ananas ou de vins fins de France, mais il est amoral de s'alourdir l'estomac en faisant le jeu de la spéculation et de toutes les autres formes d'exploitation de l'homme par l'homme sous prétexte de sauvegarder son pouvoir d'achat et le profit d'une minorité. L'échange des produits agricoles ne devrait pas être soumis à la loi de la division internationale du travail, mais au principe qui consiste à garantir à tous les hommes le droit de manger à leur faim.

PAS DE LIBERTÉ DE MOUVEMENT SANS PAIN QUOTIDIEN INDIGÈNE

Il serait vain de poursuivre le débat sur la politique d'indépendance en refusant de porter attention aux problèmes soulevés ci-dessus. Il a été démontré au début que la souveraineté absolue n'existe plus. Cela ne signifie pas que le temps de l'esclavage soit venu pour le peuple suisse. En matière agricole, être indépendant, c'est être solidaire avec tous les hommes en refusant d'accaparer leurs forces et leurs richesses naturelles pour son propre compte. De la surproduction naît la nécessité de vendre à bas prix le fruit du travail des producteurs ; accepter ce jeu, c'est favoriser l'exploitation et le sous-développement des Etats et des groupes sociaux.

La conclusion tombe ainsi d'elle-même. Les producteurs doivent s'organiser solidement entre eux à tous les niveaux (régional, national et international) pour faire face aux géants nationaux et transnationaux du « complexe agro-alimentaire ». Un autre objectif des organisations agricoles est de dialoguer avec les consommateurs, les partenaires sociaux et l'Etat. La confrontation « musclée » est une arme que les producteurs suisses ont toujours répugné à utiliser. Ils savent que l'intervention des pouvoirs publics a contribué à sauver ce qui pouvait l'être, mais ils n'ignorent pas qu'elle a atteint un degré dont le dépassement serait dangereux. C'est pourquoi, conscients de l'évolution récente dans le domaine alimentaire mondial, ils étudient les moyens susceptibles d'assurer leur avenir (et celui de l'auto-approvisionnement du pays) selon des voies nouvelles, et dans le cadre des réflexions suivantes :

- Améliorer l'offre en développant systématiquement le principe de l'orientation indicative des productions.

- Nouvel examen du principe de la « rétribution équitable ».
- Etude concernant les paiements compensatoires directs.
- Etude d'une solution qui consisterait à grouper tout le secteur de la transformation et de la distribution encore aux mains des agriculteurs.
- Restructurer l'organisation de faïte de l'agriculture suisse en associant plus étroitement les producteurs à l'étude des problèmes et à la prise des décisions.
- Améliorer l'information des producteurs et des consommateurs.
- La concertation et la collaboration avec les pouvoirs publics seront poursuivies comme par le passé, mais en tenant compte de l'évolution récente sur les marchés des produits agricoles.
- Défense d'une politique commerciale souple et équilibrée.
- Encourager les agriculteurs à s'intéresser à la chose publique.

La politique d'indépendance de la Suisse, pour autant qu'elle résulte encore d'un consensus général, est certaine de pouvoir trouver son compte dans les préoccupations et les objectifs des agriculteurs.

